



CONSEIL MUNICIPAL D'OTTAWA

Le mercredi 27 septembre 2017

10 h

salle Andrew S. Haydon, 110, avenue Laurier Ouest

PROCÈS VERBAL 57

Note: Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRE jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Conseil.

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 27 septembre 2017 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa.

Le maire Jim Watson préside l'assemblée et demande au Conseil de participer à un moment de réflexion.

HYMNE NATIONAL

L'hymne national est interprété par OrKidstra.

ANNONCES/ ACTIVITÉS CÉRÉMONIALES

RECONNAISSANCE - PRIX DE BÂTISSEUR DE LA VILLE DÉCERNÉ PAR LE MAIRE

Le maire Watson, accompagné du conseiller Riley Brockington, remet le Prix de bâtisseur de la Ville décerné par le maire à Rafaella Plastino, afin de souligner son

engagement et son dévouement envers la communauté. Parmi ses grandes contributions, notons la création et la promotion de la Semaine italienne, qui existe depuis 1974. Remplissant divers rôles sur plus de trois décennies, elle en a été la présidente pendant huit ans et la vice-présidente pendant douze ans.

M^{me} Plastino a aussi contribué à la construction de la Villa Marconi, un centre de soins de longue durée pour personnes âgées.

ANNONCE – LANCEMENT DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE 2017-2018 DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'OTTAWA

Le maire Watson annonce le lancement de la campagne Centraide des employés de la Ville d'Ottawa 2017-2018. Il est accompagné de Michael Allen, président et chef de la direction de Centraide Ottawa, du conseiller Michael Qaqish, coprésident honoraire de la campagne, de Dan Chenier, coprésident de la campagne, de Raynor Boutet, gestionnaire de la campagne, et de Mark Belanger, de Centraide Ottawa. M. Allen parle de la campagne à venir et du partenariat entre Centraide et la Ville d'Ottawa.

APPEL NOMINAL

Tous les membres sont présents sauf le conseiller J. Mitic.

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux régulier de la réunion du Conseil municipal du 13 septembre 2017.

CONFIRMÉ

DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS, Y COMPRIS CEUX DÉCOULANT DE RÉUNIONS ANTÉRIEURES

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée.

COMMUNICATIONS

La Ville a reçu les communications suivantes :

Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

- Mise à jour concernant les services policiers et la Loi 68

ABSENCES

Le conseiller J. Mitic a prévenu qu'il serait absent de la réunion du 27 septembre 2017.

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RAPPORTS

MOTION NO 57/1

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 22 septembre 2017»; le rapport n° 26 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 15 du Comité de l'environnement et de la protection climatique; le rapport no 50A du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73 examinés à la réunion du Conseil 13 septembre 2017», soient reçus et examinés ; et

Que les Règles de procédure soient suspendues afin de prendre connaissance et d'examiner le rapport no 51 du Comité de l'urbanisme, afin de l'examiner dans les limites du délai réglementaire de 90 jours et en prendre compte, en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

ADOPTÉE

RAPPORTS

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

- | |
|--|
| <p>1. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU CONSEIL POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 22 SEPTEMBRE 2017</p> |
|--|

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

RAPPORTS DES COMITÉS

RAPPORT NO 26 DU COMITÉ DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DE PROTECTION

- | |
|--|
| <p>2. CENTRES DE L'ONTARIO POUR LA PETITE ENFANCE ET LA FAMILLE</p> |
|--|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. délègue au gestionnaire, Services à l'enfance le pouvoir d'administrer et de répartir entre les fournisseurs de services énumérés au tableau 2 du présent rapport le financement provincial que doit recevoir la Ville et le financement total investi par la Ville (sous réserve de l'approbation du Conseil) pour la prestation de programmes et de services pour la garde d'enfants et la petite enfance par des centres locaux de l'Ontario pour la petite enfance et**

la famille, tel que décrit dans le présent rapport, pourvu que tous les fonds soient administrés conformément aux modalités de l'Entente de services pour les Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille 2018-2019 que doit conclure la Ville avec Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par la ministre de l'Éducation, d'ici le 31 octobre 2017;

2. prenne acte, à titre d'information, du document 1, Centres de l'Ontario pour la petite enfance et la famille : analyse des besoins et plan initial, à soumettre au gouvernement provincial.

ADOPTÉES

- | |
|---|
| 3. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA GESTION D'URGENCE
RAPPORT ANNUELLE 2016 |
|---|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil reçoive le rapport aux fins d'information.

REÇUE

- | |
|---|
| 4. RAPPORT ANNUELLE 2016 SUR LE SERVICE 9-1-1 |
|---|

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil reçoive le rapport aux fins d'information.

REÇUE

5. DROITS D'APPELLATION LIÉS AUX COMMANDITES –
THÉÂTRES CENTREPOINTE

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

1. **approuve la désignation des Théâtres Centrepointe comme les Théâtres Meridian à Centrepointe;**
2. **autorise l'affectation d'une tranche de 200 000 \$ des recettes obtenues grâce à la proposition de droits d'appellation de Meridian à des améliorations aux immobilisations et au fonctionnement des théâtres, comme le précise le présent rapport ;**
3. **autorise le directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations à finaliser et à signer l'entente sur les droits d'appellation relative aux théâtres.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 15 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE

6. PLAN FINANCIER À LONG TERME V – PROGRAMMES RELATIFS
À L'EAU, AUX EAUX USÉES ET AUX EAUX PLUVIALES
FINANCÉS PAR LES TARIFS

RENOYÉE AU CONSEIL :

Que le Conseil examine la question suivante :

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique

**recommande au Conseil d'accueillir et approuver la stratégie
comme décrit dans le rapport, tel que modifié.**

La motion suivante est présentée au Conseil en vue d'adopter les recommandations du rapport soumis par le Comité de l'environnement et de la protection climatique :

MOTION NO 57/2

Motion du conseiller D. Chernushenko
Appuyée par la conseillère J. Harder

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal reçoive et accepte la stratégie décrite dans le rapport, telle que modifiée par le Comité de l'environnement et de la protection climatique.

La motion de modification suivante est ensuite présentée au Conseil :

MOTION NO 57/3

Motion de conseiller D. Chernushenko
Appuyée par conseiller S. Moffatt

ATTENDU QUE, le 19 septembre 2017, le Comité de l'environnement et de la protection climatique a renvoyé au Conseil municipal, sans recommandation, le *Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs*, dans sa version modifiée, et le rapport *Mise à jour du Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés par les redevances d'eau et d'égouts*, afin de permettre aux membres du Conseil et au personnel de discuter davantage de la stratégie de financement recommandée pour réduire l'écart dans le financement des infrastructures du système soutenu par les tarifs;

ATTENDU QUE, même si la recommandation du personnel consistant à financer la remise en état des infrastructures soutenues par les tarifs pour les dix prochaines années entraîne une hausse annuelle moyenne des recettes des programmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées inférieure à celle prévue dans le Plan financier à long terme précédent (5,7 % en 2012, au lieu du 4,8 % maintenant recommandé), la hausse moyenne recommandée pour les services de gestion des eaux pluviales pendant la même période représente plus du double de celle pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE, étant donné que la mise en œuvre des redevances pour les eaux pluviales n'en est qu'à sa deuxième année, et que l'abordabilité et la prévisibilité sont aussi un objectif de la stratégie de financement énoncée dans le *Plan financier à long terme V – Programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales financés par les tarifs*, les membres du Conseil estiment qu'il serait profitable, pour eux et le public, d'étudier davantage d'options de financement à long terme des besoins en infrastructures soutenues par les tarifs, par exemple l'allongement du délai alloué pour réduire l'écart dans le financement des infrastructures, le recours à l'endettement pour stabiliser les hausses tarifaires au fil du temps, et la prise en compte de la mise en œuvre des stratégies non financières recommandées dans le rapport *Mise à jour du Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés par les redevances d'eau et d'égouts*;

ATTENDU QUE dans le rapport *Mise à jour du Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés par les redevances d'eau et d'égouts*, on recommande que le personnel adopte certaines stratégies (financières ou non) afin que la Ville précise davantage ses besoins en infrastructures, et qu'il fasse rapport au Comité et au Conseil d'ici 2020;

ATTENDU QUE le personnel a indiqué que le Conseil pourrait émettre des titres de créance d'une valeur de 3,1 millions de dollars pour les coûts associés à la gestion des eaux pluviales de 2018 en respectant le plafond d'endettement de 15 % de la Ville, et modifier le montant alloué pour les services de gestion des eaux pluviales en 2018 à 82,7 millions de dollars, ce qui aurait pour effet de fixer à 5 % la hausse cible des recettes associées aux eaux pluviales pour 2018;

ATTENDU QUE les gouvernements fédéral et provincial ont dit comprendre qu'il y a lieu d'augmenter le financement des infrastructures accordé aux municipalités, et qu'ils ont déjà fourni un important soutien ciblé en vue d'améliorer les infrastructures de transport en commun, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées d'Ottawa;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de revoir les stratégies de financement à long terme des programmes soutenus par les tarifs comme l'indique la présente motion, et de faire rapport au Comité et au Conseil après le dépôt du rapport sur les stratégies actualisées en matière d'infrastructures décrites dans le rapport *Mise à jour du Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés par les redevances d'eau et d'égouts*, et que ce rapport soit présenté le plus tôt possible au cours du prochain mandat;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil approuve que les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2018 soutenus par les tarifs prévoient qu'une autre tranche de 3,1 millions de dollars parmi les 83,2 millions dollars d'investissements en immobilisations de services de gestion des eaux pluviales soit financée par l'endettement, que le plan des dépenses pour 2018 soit établi à la hausse, à 82,7 millions de dollars, et que la hausse prévue des recettes associées aux eaux pluviales soit fixée à 5 % dans le calcul des redevances pour les eaux pluviales de 2018, comme l'indique la présente motion;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le maire, au nom du Conseil municipal, continue de travailler avec les gouvernements fédéral et provincial à l'établissement d'un programme de financement prévisible à long terme pour le renouvellement de l'ensemble des infrastructures municipales, comme les routes, les ponceaux et les ponts.

ADOPTÉE par 20 voix affirmatives contre 3 voix négative, réparties de la façon suivante :

POUR (20): Councillors M. Taylor, K. Egli, D. Chernushenko, T. Nussbaum, D. Deans, S. Blais, E. El-Chantiry, J. Cloutier, M. Wilkinson, B. Monette, S. Moffatt, R. Chiarelli, R. Brockington, A. Hubley, C. McKenney, M. Fleury, J. Harder, T. Tierney, S. Qadri, Mayor J. Watson

CONTRE (3) Conseillers J. Leiper, M. Qaqish, G. Darouze

Les recommandations du rapport, énoncées dans la motion 57/2, modifiées par la motion 57/3 et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil :

- 1. Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique recommande au Conseil de lire et d'adopter la stratégie décrite dans le rapport, dans sa version modifiée par le Comité de l'environnement et de la protection climatique et par ce qui suit :**
 - a. Que l'on demande au personnel de revoir les stratégies de financement à long terme des programmes soutenus par les tarifs**

comme l'indique la présente motion, et de faire rapport au Comité et au Conseil après le dépôt du rapport sur les stratégies actualisées en matière d'infrastructures décrites dans le rapport *Mise à jour du Programme de gestion intégrale des actifs – Programmes financés par les redevances d'eau et d'égouts*, et que ce rapport soit présenté le plus tôt possible au cours du prochain mandat; et

- b. Que le Conseil approuve que les budgets préliminaires de fonctionnement et d'immobilisations de 2018 soutenus par les tarifs prévoient qu'une autre tranche de 3,1 millions de dollars parmi les 83,2 millions de dollars d'investissements en immobilisations de services de gestion des eaux pluviales soit financée par l'endettement, que le plan des dépenses pour 2018 soit établi à la hausse, à 82,7 millions de dollars, et que la hausse prévue des recettes associées aux eaux pluviales soit fixée à 5 % dans le calcul des redevances pour les eaux pluviales de 2018, comme l'indique la présente motion; et
- c. Que le maire, au nom du Conseil municipal, continue de travailler avec les gouvernements fédéral et provincial à l'établissement d'un programme de financement prévisible à long terme pour le renouvellement de l'ensemble des infrastructures municipales, comme les routes, les ponceaux et les ponts.

ADOPTÉES

<p>7. MISE À JOUR SUR LE PROGRAMME DE GESTION INTÉGRALE DES ACTIFS – PROGRAMMES FINANCÉS À PARTIR DES REDEVANCES D'EAU ET D'ÉGOUTS</p>
--

RENOYÉE AU CONSEIL :

Que le Conseil examine la question suivante :

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité de l'environnement et de la protection climatique

recommande au Conseil :

- 1. de prendre acte de la mise à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs (GIA) en ce qui concerne les programmes financés par les recettes des services d'eau et d'égout;**
- 2. d'approuver les prochaines étapes décrites dans le présent rapport pour le Programme de gestion intégrale des actifs.**

La motion suivante est présentée au Conseil en vue d'adopter les recommandations du rapport soumis par le Comité de l'environnement et de la protection climatique :

MOTION NO 57/4

Motion du conseiller D. Chernushenko
Appuyée par le conseiller M. Qaqish

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal :

- 1. accepte la mise à jour sur le Programme de gestion intégrale des actifs (GIA) en ce qui concerne les programmes financés par les recettes des services d'eau et d'égout;**
- 2. approuve les prochaines étapes décrites dans le rapport pour le Programme de gestion intégrale des actifs.**

ADOPTÉE

8. RAPPORT D'EXAMEN ANNUEL 2016 DU SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

RECOMMANDATION DU COMITÉ TELLE QUE MODIFIÉE

Que le Conseil prenne connaissance du Rapport d'examen annuel 2016 du système de gestion de la qualité de l'eau potable, tel que modifié.

REÇUE

RAPPORT NO 50A DU COMITÉ DE L'URBANISME

9. PROJET D'INVENTAIRE PATRIMONIAL : AJOUTS AU REGISTRE DE PATRIMOINE – VIEIL OTTAWA-EST ET VIEIL OTTAWA-SUD

RECOMMANDATION DU RAPPORT, TEL QUE MODIFIÉE

Que le Conseil approuver l'ajout de propriétés figurant dans le document 1, à l'exclusion des propriétés qui ont fait l'objet de préoccupations ou de différends (oralement ou dans le cadre de correspondance écrite), au registre du patrimoine de la Ville d'Ottawa, conformément à l'article 27 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

ADOPTÉE avec la dissidence du conseiller S. Blais.

10. MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL – 4791, RUE BANK

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve la modification au Plan officiel détaillée dans le document 2, qui vise la désignation du 4791, rue Bank comme zone urbaine générale.

ADOPTÉE

11. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE 2008-250: MODIFICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL Q3 2017

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'AGRICULTURE ET DES AFFAIRES RURALES

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de

zonage général 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans les documents 3 et 4.

RECOMMANDATION DU COMITÉ DE L'URBANISME

Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de zonage général 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans les documents 2 et 4; et d'abroger une partie du Règlement no 2015-49, soit les paragraphes (1)(m) et (1)(n) et les pièces jointes 13 et 14.

MOTION NO 57/5

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par la conseillère J. Harder

ATTENDU QUE des modifications au *Règlement de zonage* (n° 2008-250), y compris l'ajout d'une définition d'« établissement de prêt sur salaire », sont recommandées dans le rapport ACS 2017-PIE-EDP-0031;

ATTENDU QU'il y est recommandé que cette nouvelle utilisation du sol soit permise là où une banque est permise;

ATTENDU QU'il est prévu que le personnel étudiera les approches possibles pour réglementer les établissements de prêt sur salaire;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'ajouter à son plan de travail de 2018 la préparation d'un rapport dans lequel il recommandera des règles s'appliquant aux établissements de prêt sur salaire aux fins d'examen par le Comité de l'urbanisme et le Conseil municipal.

ADOPTÉE

Les recommandations du Comité de l'agriculture et des affaires rurales et du Comité de l'urbanisme, telles que modifiées par la motion 57/5 et entièrement reproduites ci-dessous, sont présentées au Conseil :

1. **Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de zonage général 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans les documents 3 et 4.**
2. **Que le Conseil approuve les modifications au Règlement de zonage général 2008-250 illustrées dans le document 1 et décrites en détail dans les documents 2 et 4; et d'abroger une partie du Règlement no 2015-49, soit les paragraphes (1)(m) et (1)(n) et les pièces jointes 13 et 14.**
3. **Que le Conseil demande au personnel de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique d'ajouter à son plan de travail de 2018 la préparation d'un rapport dans lequel il recommandera des règles s'appliquant aux établissements de prêt sur salaire aux fins d'examen par le Comité de l'urbanisme et le Conseil municipal.**

ADOPTÉES

RAPPORT NO 51 DU COMITÉ DE L'URBANISME

- | |
|---|
| <p>12. DEMANDE DE NOUVELLE CONSTRUCTION AU 445, AVENUE GREEN, PROPRIÉTÉ DÉSIGNÉE AUX TERMES DE LA PARTIE V DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO ET SITUÉE DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DE ROCKCLIFFE PARK</p> |
|---|

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ, TELLES QUE MODIFIÉES

Que le Conseil :

1. **approuve la demande de construction d'un nouveau bâtiment au 445, avenue Green, conformément aux plans préparés par Soma Pro Designs (Fernando Matos), datés du 2 septembre 2016 et révisés les 28 et 30 juin 2017, sous**

**réserve de l'approbation des autres demandes
d'aménagement nécessaires;**

- 2. approuve l'aménagement paysager pour le nouveau bâtiment au 445, avenue Green, conformément aux plans préparés par North 44 Land Design Inc., datés du 28 juillet 2017;**
- 3. délègue au directeur général de la planification, de l'infrastructure et du développement économique le pouvoir d'apporter des modifications mineures à la conception;**
- 4. délivre un permis en matière de patrimoine qui expirera deux ans après sa date de délivrance, sauf si le Conseil en prolonge la durée avant l'expiration; et**
- 5. renonce à la signification de l'avis prévu au paragraphe 29(3) et à l'alinéa 34a) du Règlement de procédure pour étudier le présent rapport à sa réunion du 27 septembre 2017, de façon à respecter le délai de 90 jours prévu par la loi.**

(N.B. : Le délai de 90 jours prévu par la Loi sur le patrimoine de l'Ontario pour l'examen de la demande a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2017.)

(N.B. : L'approbation de la demande de modification d'une propriété en vertu de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ne signifie pas pour autant qu'elle satisfait aux conditions de délivrance d'un permis de construire.)

ADOPTÉES

Le point C de l'ordre du jour à adopter en bloc sur consentement a été déplacé vers l'ordre du jour ordinaire.

C. MODIFICATION POUR ANOMALIES TECHNIQUES – RÈGLEMENT
2016-326 SUR LES ENSEIGNES PERMANENTES SUR LES
PROPRIÉTÉS PRIVÉES

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Que le Conseil :

- 1. approuve des modifications au Règlement 2016-326 sur les enseignes permanentes sur les propriétés privées, afin de corriger des anomalies, comme l'expose en détail le document 1;**
- 2. autorise le chef du service du bâtiment, Services du Code du bâtiment, à mettre la touche finale aux modifications décrites dans le document 1 et à y apporter des corrections mineures.**

REPORTÉE à la réunion du Conseil du 11 octobre 2017 par la motion suivante :

MOTION NO 57/6

Motion du conseiller M. Fleury
Appuyée par la conseillère C. McKenney

IL EST RÉSOLU QUE l'examen du point « C » des points à adopter en bloc sur consentement, Modification pour anomalies techniques – *Règlement régissant les enseignes permanentes sur des propriétés privées* (n° 2016-326), soit reporté à la prochaine réunion du Conseil municipal.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR POUR APPROBATION EN BLOC

RAPPORT NO 15 DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION CLIMATIQUE

- A. ÉTATS FINANCIERS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES PAR LA VILLE - RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION EXTERNE DE 2016

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil prenne connaissance de ce rapport.

REÇUE

RAPPORT NO 50A DU COMITÉ DE L'URBANISME

- B. MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 6909, RUE NOTRE-DAME

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Que le Conseil approuve une modification au Règlement de zonage 2008-250 visant le 6909, rue Notre-Dame, afin de permettre une habitation jumelée, comme il est expliqué dans le document 4.

ADOPTÉE

GREFFIER MUNICIPAL ET AVOCAT GÉNÉRAL

D. RÉSUMÉS DES OBSERVATIONS ORALES ET ÉCRITES DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS ASSUJETTIES AUX EXIGENCES D'EXPLICATION AUX TERMES DE LA LOI 73 EXAMINÉS À LA RÉUNION DU CONSEIL 13 SEPTEMBRE 2017

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Conseil municipal approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73, la *Loi de 2015 pour une croissance intelligente de nos collectivités*, qui ont été étudiées à la réunion du Conseil du 13 septembre 2017, comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre des documents 1 à 4.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT ADOPTION DE RAPPORTS

MOTION NO 57/7

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Rapport de situation – demandes de renseignements et motions du conseil pour la période se terminant le 22 septembre 2017»; le rapport n° 26 du Comité des services communautaires et de protection; le rapport n° 15 du Comité de l'environnement et de la protection climatique; les rapports no 50A et no 51 du Comité de l'urbanisme; et le rapport du Bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé «Résumés des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la loi 73

examinés à la réunion du Conseil 13 septembre 2017», soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

ADOPTÉE

MOTION PORTANT PRÉSENTATION DE RÈGLEMENTS

MOTION NO 57/8

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour sous la rubrique Motion de présentation de règlements, trois lectures, soient lus et adoptés.

ADOPTÉE

Règlements

TROIS LECTURES

- 2017-300. Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement n° 2017-180 sur la nomination des agents d'application des règlements municipaux affectés au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.
- 2017-301. Règlement de la Ville d'Ottawa régissant la circulation et le stationnement sur la voie publique.
- 2017-302. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 de la Ville d'Ottawa afin d'apporter des modifications d'ordre général, de corriger les erreurs d'ordre technique et d'apporter des corrections mineures au zonage de diverses propriétés de la ville d'Ottawa.
- 2017-303. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 de la Ville d'Ottawa pour favoriser une utilisation optimale et efficace des terrains des écoles.
- 2017-304. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Règlement n° 2008-250 de la Ville d'Ottawa afin de changer le zonage du terrain dont la désignation municipale est le 6909, rue Notre-Dame.

- 2017-305. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à modifier le Plan officiel de la Ville d'Ottawa afin de modifier la désignation du terrain dont la désignation municipale est 4791, rue Bank.
- 2017-306. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1559 situées sur la place Lysander, le cercle Avro et le chemin Mikinak.
- 2017-307. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1509 situées sur le privé Dundalk.
- 2017-308. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certains terrains du plan 4M-1518 situés sur la côte Kilspindie.
- 2017-309. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du Plan 4M-1518 situées sur la promenade West Ridge.
- 2017-310. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du Plan 4M-1513 situées sur la cour Yellowstone et le croissant Barry Helman.
- 2017-311. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1542 situées sur le privé Récolte.
- 2017-312. Règlement de la Ville d'Ottawa visant à soustraire à la réglementation relative aux parties de lots certaines parcelles du plan 4M-1542 situées dans le bloc 4.

ADOPTÉES

RÈGLEMENT DE RATIFICATION

MOTION NO 57/9

Motion du conseiller M. Qaqish
Appuyée par le conseiller M. Taylor

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 27 septembre 2017.

ADOPTÉE

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Conseiller M. Fleury

Le personnel peut-il fournir des informations concernant l'entente conclue avec l'hôtel Concorde situé au 333 rue Montréal? Étant donné que cet hôtel a un contrat avec la Ville pour fournir un refuge familial d'urgence, j'aimerais avoir des statistiques sur le nombre de personnes par année que nous avons logées à cet hôtel, leur durée de séjour individuel moyen, et quelles sont les implications financières pour la Ville par année, pour les cinq dernières années.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le Conseil ajourne la séance à 11 h 24.

GREFFIER

MAIRE